

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-261-1918 désignant M. le Dorteur Cozanel médecin major de 2e classe des T. C. hors cadres, pour remplir les fonctions de chef du service de santé, directeur comptable de l'hôpital.

n° 53-261-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 juillet 1918

Numéro JO
n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro
31 juillet 1918

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrivée dans la Colonie de M. le Dr Cozanel médecin major de 2e classe des troupes coloniales, placé en activité II.C. pour servir à la Côte Française des Does Vu le décret du 29 décembre 1903 et les décrets subséquents sur la solde et les accessoires de solde des troupes métropolitaines à la charge du département des colonies: Vu le décret du 15 décembre 1909 portant réglementation de la police sanitaire maritime aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. M, le Dr, Cozaxer, médecin major de 2e classe des troupes coloniales placé en activité hors cadre pour servir à la Côte Française des Sormalis, prend à compter de ce jour les fonctions de chef du service de santé. directeur comptable de Hôpital. La remise du service lui sera faite dans les formes réglementaires par M. le Br. Voces, chef de service intérimaire. Art, 2.— M. le docteur CozaxET remplira, en conséquence, les fonctions de directeur de la santé et. en cette qualité, prêtera le serment prescrit par la loi.

Art. 3

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.